



## EN VUE.

Réglementation 2011



CILVAR Groupe Sud-Est vous informe des nouvelles Recommandations UESL 2011 pour les prêts accession et les aides à la mobilité des salariés.



### RAPPEL

Suppression à compter du 31/12/2010

- Prêt accession dans l'ancien avec travaux
- Prêt travaux
- Prêt PASS-FONCIER®

## A LA LETTRE.

Acheter...



Prêt accession dans le neuf et Prêt accession dans l'ancien sans travaux

A compter du 01/02/2011

- La condition de primo-accession est supprimée
- Les [plafonds PLI](#) sont dorénavant applicables
- Nouveaux montants de prêt selon le [zonage SCELLIER](#) (A, B1, B2, C) :

15 000 € à 25 000 € en zone A  
15 000 € à 20 000 € en zone B1  
7 000 € à 15 000 € en zone B2  
7 000 € à 10 000 € en zone C

Le taux d'intérêt nominal est fixé pour l'année 2011 à 1,75% (taux du livret A au 31/12/2010)

Pour accompagner tous les salariés quel que soit leur projet immobilier, CILVAR Groupe Sud-Est, par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée, propose **gratuitement**, en complément de ces aides, des **conseils en financement personnalisés** pour monter votre dossier, trouver le meilleur taux, découvrir l'ensemble des dispositifs auxquels vous pouvez prétendre, afin d'optimiser vos échéances et obtenir ainsi la **meilleure solution financière**.

A vos côtés, un interlocuteur unique qui dispense des conseils pratiques, gratuits, neutres et objectifs. Tél. 04 94 08 80 40 [+ d'infos](#)

## A L'ESPRIT.

Bouger...



AIDE MOBILI-PASS®

A compter du 01/03/2011

L'aide se décompose en subvention et/ou en prêt.

Montant plafond total des aides :

- 3 500 € en zones A et B1
- 3 000 € en zones B2 et C

Montant plafond (subvention) pour accompagnement par un prestataire mobilité sur le site d'arrivée :

- 2000 € en zones A et B1
- 1600 € en zones B2 et C

Les logements concernés par ces aides sur le site d'arrivée sont exclusivement des logements locatifs.

Le prêt couvrant la double charge de loyer et les dépenses d'installation est à un taux fixe de 1%.

La double charge de loyer sur le site d'arrivée est plafonnée à 4 mois

Prêt relais mobilité

A compter du 01/02/2011

Le taux d'intérêt nominal est fixé pour l'année 2011 à 1,75% (taux du livret A au 31/12/2010)